



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 JUILLET 2021

Étaient présent(e)s :

M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse _ M. Joël CITERNE Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme BEURAERT Martine, procuration à M. DUYCK Joël
M. VERMEESCH Olivier, procuration à M. MORVAN Hervé
Mme CARLIER Nathalie, procuration à Mme BOULENGER Delphine
Mme CAPPELLE Christiane, procuration à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra
Mme DI PENTA Anna, procuration à Mme FLAMENT Laëtitia
Mme DELANSAY Sylvie, procuration à M. BEZILLE Marc

Secrétaire de séance : Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

Le détail des délibérations est à retrouver sur le site internet de la commune.

PRÉAMBULE

- **INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL. DÉMISSION. INFORMATION DU MAIRE.**

Suite à la démission de Monsieur José BAUDRY, Monsieur Joël CITERNE, suivant sur la liste « Action Démocratique et Sociale » est nommé conseiller municipal.

Parallèlement, et suite à l'arrêté du Sous-Préfet de dunkerque portant acceptation de la démission de Monsieur José BAUDRY, le conseil municipal décide de ne pas remplacer le poste d'adjoint vacant de Monsieur José BAUDRY.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ (21 pour, 4 contre : liste « Merville en Grand », et 4 absentions : liste « Agir Ensemble pour Merville »).

1. SIDEN-SIAN. DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE. CONTRIBUTION COMMUNALE 2017. RÉGULARISATION.

Le conseil municipal autorise le report de 20 498 € (contribution de 2017) sur les états 1259 bis de 2018 sur l'année 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2. PROJET « REDYNAMISATION CENTRE-VILLE ET CENTRE-BOURG ». ENGAGEMENT DE LA COMMUNE À NE PAS FAVORISER LE COMMERCE DE PÉRIPHÉRIE.

Afin de bénéficier de cet appel à projets de la Région Hauts de France, le conseil municipal est invité à s'engager à ne pas développer le commerce de périphérie et à favoriser le commerce de proximité afin de lutter contre la désertification de son centre-ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. EXTENSION DU CIMETIÈRE. ACQUISITION COMMUNALE DE BOUTS DE TERRAINS RUE FERDINAND CAPELLE.

L'assemblée invitée autorise :

- l'acquisition des parcelles au prix de 25 €/m² auprès de propriétaires repris dans la délibération, frais de notaire et de géomètre à la charge de la commune ;
- l'imputation des dépenses au budget communal ;
- le classement dans le domaine public communal de ces parcelles ;
- l'autorisation par le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs d'acquisitions et tous les documents afférents à cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. PARKING ÉGLISE CADESCURE. RÉTROCESSION DE L'ASSOCIATION AU CLOCHER DE CADESCURE À LA COMMUNE.

Sur proposition du Maire, l'assemblée accepte la rétrocession de la parcelle cadastrée section ZB n° 110 partie d'une superficie d'environ 663 m² située au 297 rue de Caudescure, par l'association Au Clocher de Caudescure à la commune de Merville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5. DOMAINE DE LA PRAIRIE. ACQUISITION DES PARCELLES À DESTINATION COMMERCIALES CADASTRÉES ZE 1263 PARTIE ET 229 PARTIE. DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE.

Le conseil municipal invité vote le principe des acquisitions des parcelles commerciales cadastrées section ZE n° 1263 partie, d'une superficie d'environ 3000 m², et 229 partie, d'une superficie d'environ 2000 m², limitrophes du Domaine de la Prairie et situées rue Ferdinand Capelle, à proximité du rond-point et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6. AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR PERCEVOIR LE REMBOURSEMENT DES DÉGRADATIONS DU DOMAINE PUBLIC PAR UN TIERS.

Le conseil municipal autorise le remboursement en cas de dégradations du domaine public faites par un tiers. Tout remboursement sera acté par décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS.

a. TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE RELATIVE À L'EXPLOITATION ET À LA PROPRIÉTÉ DE L'AÉRODROME DE MERVILLE-CALONNE PAR TRANSFERT DE COMPÉTENCE DU SMALIM À LA CCFL. MODIFICATION DES STATUTS.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal approuve la modification statutaire de la communauté de communes de Flandre Lys telle que présentée en annexe du dossier de synthèse.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

b. CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES. RÉGULARISATION.

Le conseil municipal invité autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents aux différents marchés (marchés, bons de commandes, ordres de services, avenants...), relatifs au groupement de commandes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

c. FÊTES DU PATRIMOINE 2021. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CCFL ET LA COMMUNE.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat entre la Communauté de Communes Flandre Lys et la Commune pour les fêtes du patrimoine, pour l'année 2021 et les suivantes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

d. FESTIVAL CONTEURS EN CAMPAGNE 2021. CONVENTION SUR L'ACCUEIL DES SPECTACLES.

Dans le cadre du festival conteur en campagne, le conseil municipal invité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat entre la Communauté de Communes Flandre Lys et la Commune pour l'accueil des spectacles, pour l'année 2021 et les suivantes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

e. FRÉQUENTATION DE LA PISCINE PAR LES ÉCOLIERS. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL L'ONDINE.

Le conseil municipal invité autorise le maire à imputer les dépenses au budget communal et signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes Flandre Lys et le centre aquatique l'Ondine dont il s'agit, ainsi que tout document s'y rapportant

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

f. PRISE EN CHARGE DES TRANSPORTS PAR LA CCFL

L'assemblée invitée autorise le maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes Flandre Lys dont il s'agit, pour l'année scolaire 2020/2021 et les suivantes, ainsi que tout document s'y rapportant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8. SDIS. CONVENTION SÉCURISATION DES INTERVENTIONS DES SAPEURS POMPIERS.

Le conseil municipal invité autorise la signature par le Maire ou son représentant, de la convention y afférente, ainsi que tout document s'y rapportant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

9. MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « FAB MOB EMPLOI ». CONVENTION AVEC ARPÈGE INCLUSION, GESTIONNAIRE DU DISPOSITIF ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION.

Le conseil municipal invité :

- approuve la mise en place du dispositif « FAB MOB EMPLOI », action menée par la société Arpège Inclusion ;
- autorise la signature de la convention dont il s'agit pour l'année 2021, ainsi que tout document s'y rapportant ;
- autorise le versement d'une subvention de 1 700 € pour l'année 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10. PERSONNEL COMMUNAL. PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES. ACTUALISATION.

Le conseil municipal autorise la création de ce poste affecté au service numérique à raison d'un temps complet (35 heures) au lieu de 20 heures prévues initialement par délibération du 24 novembre 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

11. MOTION POUR LE MAINTIEN D'UNE OFFRE DE SOINS PSYCHIATRIQUES DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ EN FLANDRE INTÉRIEURE ET POUR L'ABANDON DU PROJET DE DÉLOCALISATION DES UNITÉS D'HOSPITALISATION G05 ET G06 DE L'EPSM DES FLANDRES.

Sur proposition du Maire, l'assemblée décide de voter une motion pour le maintien d'une offre de soins psychiatriques de proximité et de qualité en Flandre Intérieure et pour l'abandon du projet de délocalisation des unités d'hospitalisation G05 et G06 de l'EPSM des Flandres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12. SMICTOM DES FLANDRES. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2020. PRÉSENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL.

Les élus ont pris acte du rapport établi pour l'année 2020 retraçant l'activité du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM).

13. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020. PRÉSENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL.

Les élus ont pris acte du rapport établi pour l'année 2020 retraçant l'activité du Syndicat Intercommunal d'Énergies des Communes de Flandre.

14. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES AU TITRE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES. INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL.

Le conseil municipal a pris connaissance des décisions prises par le Maire au titre des délégations reçues du conseil municipal relatif à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont une liste a été jointe à la convocation.

15. INFORMATIONS DU MAIRE.

Les élus sont informés :

1/ Délibérations du Conseil communautaire du 29 juin 2021, joint à la convocation ;

2/ Arrêtés permanents relatifs à :

- Instauration d'une zone 30 à l'intérieur des ponts soit dans la rue du Pont de Pierre, Boulevard Foch, rue Marcel Lefebvre, rue de la Prairie, rue des Prêtres, Cottage Adhémar Duhamel, les places de la Libération, la place Jean-Baptiste Lebas, rue Thiers, rue du Général de Gaulle, rue Robert Duhamel, rue Basse, Quai des Anglais, rue des Capucins, rue du Capitaine Charlet, Place Bruel, rue du Train de Loos, Cité Biébuyck, rue du Capitaine Wambergue, avenue Clémenceau et Boulevard de la Liberté ;
- Mise à en priorité d'un carrefour, à savoir les usagers de la rue Bournoville devront céder la priorité aux véhicules circulant rue la rue de la Marina.

3/ Point dossiers de subventions :

Notifications de subventions :

- Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour l'acquisition de Gilets pare-balle : 1 000 € / montant de la dépense : 2 555 €
- Fonds de Concours CCFL pour l'extension du système de vidéoprotection (comprenant la vidéoprotection de l'école Bezegher) : 55 332,36 € / montant de la dépense : 110 664,71 €
- DETR 2021 pour le réaménagement du parking de l'école Bezegher : 64 143,60 € / montant des travaux : 320 718 €

Refus de subventions :

- Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour la mise en place de la vidéoprotection à l'école Bezegher.
- Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour l'extension du système de vidéoprotection

Dans le cadre du Plan de Relance – Notifications de subventions :

- Socle numérique pour l'installation du parc informatique à l'école Bezegher : 11 372 € / montant de la dépense : 16 446,40 €
- Centre National du Livre (CNL) pour l'acquisition de livres à destination de la médiathèque : 5 500 € / montant de la dépense : 22 000 €

16. REMERCIEMENTS.

Sont portées à la connaissance des élus, les missives de remerciements de :

- La famille de M. René VERWAERDE, pour la dénomination de la rue en son nom au Domaine de la Prairie ;
- La commune de NIEPPE, pour la mise à disposition de barrières, pour leur braderie du printemps ;
- Les associations ci-dessous pour la subvention accordée ;
 - DDEN du secteur de Merville
 - Comité d'Animation et d'Ouverture de la Maison de retraite de Merville (CAOUMM)

17. QUESTIONS DIVERSES ÉVENTUELLES

Plusieurs sujets sont évoqués :

- Parrainage d'un demandeur d'emploi par un élu,
- Problème d'insécurité rue Bournoville,

Les échanges seront repris au procès-verbal.

Vu par nous, Maire de la Commune de Merville pour être affiché 20 juillet 2021 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Merville, le 20 juillet 2021

**Le Maire,
Joël DUYCK**

